



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, le 12 juillet 2022

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

Par la présente, vous êtes convoqués par la soussignée, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra **le jeudi 14 juillet 2022 à 19 h à la salle du conseil (1, rue Langlois).**

L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Nomination en intérim pour du remplacement en période de vacances;
- 4- Période de questions;
- 5- Fermeture de la séance.

Madame Nancy Bérubé
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue en présentiel au 1, rue
Langlois à Sainte-Luce, le jeudi 14 juillet 2022 à 19 h 15, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Ovila Soucy, madame Sandra Bérubé, monsieur Victor
Carrier et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum
sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi
présente dans la salle.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Nancy
Bérubé, est également présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Nomination en intérim pour du remplacement en période de vacances;
- 8- Période de questions;
- 9- Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la
séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par monsieur Victor
Carrier, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Point d'information :

- Sélection d'un directeur général – Embauche officialisée à la
séance ordinaire du 15 août 2022.

3. Nomination en intérim pour du remplacement en période de vacances

ATTENDU QUE le poste à la direction générale n'est pas encore comblé;

ATTENDU QUE la période de vacances de la directrice générale et
greffière-trésorière par intérim ainsi que le directeur des travaux publics
et du service incendie sera prise sous peu;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de la municipalité il est
nécessaire de nommer du personnel en vue d'assurer l'intérim tant à la
direction générale qu'à la direction des travaux publics et du service
incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé
par madame Marie Côté, et unanimement résolu que la présente
résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- En remplacement de la directrice générale et greffière-trésorière
par intérim, soit du 15 juillet 2022 jusqu'au 31 juillet 2022,
madame Carmen Potvin est nommée directrice générale adjointe
par intérim. L'échelon 6 de l'échelle salariale au titre de directrice
générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est octroyé pour
la période à l'intérim.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- En remplacement du directeur des travaux publics, soit du 15 juillet jusqu'au 31 juillet 2022, monsieur Jeannot Fournier est nommé directeur des travaux publics par intérim avec aucun changement salarial.
- En remplacement du directeur des services incendie, soit du 15 juillet jusqu'au 31 juillet 2022, monsieur Vincent Dubé est nommé directeur du service incendie par intérim. L'échelon 4 de l'échelle salariale au titre de directeur du service incendie est octroyé pour la période à l'intérim.

Advenant une impossibilité à monsieur Vincent Dubé d'assumer l'intérim, monsieur Paul Martineau assumera l'intérim à l'échelon 3 de l'échelle salariale au titre de directeur du service incendie.

8. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

9. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par monsieur Victor Carrier, et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 19 h 22.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Barriault, maire

Micheline Barriault
Maire

Nancy Bérubé
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim

2022-07-368